

RECU le

10 JAN. 2006



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

**Direction Régionale  
de l'Environnement**

RHONE-ALPES

Service de la Protection  
et de la Gestion de l'Espace  
Division Aménagement

Affaire suivie par :  
Yves MEINIER  
tél. : 04 37 48 36 36 - fax : 04 37 48 36 31  
yves.meinier@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

n/réf : ym/1967-2005-ym.doc/01

Lyon, le 4 - JAN. 2006

Le directeur régional de l'environnement  
à

Monsieur le président de la commission  
particulière du débat public (CPDP)  
26, Bd Saint Roch  
84000 AVIGNON

objet : Politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc Languedocien –  
préparation du débat public

Par courrier du 14 décembre dernier, vous avez sollicité mon avis sur un certain nombre de points concernant l'organisation du débat public relatif à la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc Languedocien.

**Attentes et objectifs du débat** : Le ministère de l'écologie et du développement durable faisant partie des ministères qui ont saisi conjointement la commission nationale du débat public le 27 mai 2005, mes attentes sont avant tout celles qui ont été exprimées lors de la saisine :

- connaître, en terme d'impact environnemental à moyen ou long terme, la manière dont est perçu le fonctionnement de l'actuel système de transport dans la vallée du Rhône ;
- évaluer, sous l'angle des enjeux qui relèvent de mon domaine de compétence (problématiques liées au fleuve Rhône, aux milieux naturels terrestres et aquatiques, aux risques naturels et notamment les inondations, à l'exposition des populations aux pollutions et nuisances, aux sites et paysages) l'acceptabilité locale des différents scénarios de systèmes de transport proposés par le ministère de l'équipement;
- être éclairé sur les orientations souhaitables à donner, sur le territoire objet du débat, au dispositif de transport et aux dispositions environnementales destinées à supprimer, réduire, ou si besoin compenser les impacts environnementaux négatifs qui pourraient en découler.

**Problématiques à aborder** : Le thème des transports étant central, il importe à mon sens de le replacer dans le cadre des enjeux généraux des régions concernées. Parmi les thèmes qui me paraissent devoir être pris en compte, je souhaite citer :

- la maîtrise de l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels (et plus particulièrement aux inondations) ainsi qu'aux pollutions et nuisances ;
- la nécessité de gérer de façon économe des espaces de fort enjeu en terme de pression humaine et/ou de patrimoine (patrimoines naturels et paysagers, patrimoines fonctionnels comme ceux que constituent les zones inondables...)



Ministère de l'Ecologie  
et du Développement Durable

Direction régionale de l'environnement - RHONE-ALPES  
208bis, rue Garibaldi - 69422 Lyon Cédex 03  
tél : +33 04 37 48 36 00 - www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

- le fractionnement des territoires ainsi que les effets induits (étalement urbain, réorganisations foncières) par les choix en terme de dispositif de transport, qui pourraient être opérés suite au débat.

**Contenu du dossier :** Dans l'esprit des points exprimés ci dessus, je considère qu'il serait pertinent d'inclure au dossier les données utiles relatives :

- au plan Rhône dont l'établissement a été confié au préfet coordonnateur de bassin (préfet de la région Rhône Alpes) par le CIACDT du 12 juillet 2005 dans un cadre élargi à l'ensemble des thématiques concernant le corridor fluvial (dont celle relative aux transports)<sup>1</sup> ;
- aux transports autres que les modes routiers et ferroviaires : transport fluvial bien sur, mais aussi transports par canalisations (notamment oléoducs) qui peuvent représenter des volumes transportés importants, transports dématérialisés (transport d'énergie et transport d'information) qui peuvent représenter une valeur importante et peuvent, dans certains cas, constituer des alternatives aux déplacements ;
- aux enjeux autres que ceux relatifs aux transports (production d'aménités, production d'énergie, éléments patrimoniaux...) de façon à permettre une hiérarchisation de ceux-ci dans un contexte plus large.

**Outils d'information du public :** Dans l'esprit des missions qui me sont confiées en terme de développement durable, j'aurais tendance à préconiser un recours accru aux outils qui limitent les déplacements et les consommations de papier. Internet est donc mieux placé sur ce terrain que les diffusions sur support matérialisé qui, j'en conviens, resteront nécessaires pour certains usages.

**Contribution à la diffusion :** La DIREN Rhône Alpes disposant d'un site Internet, Il me paraît tout à fait envisageable et très pertinent que celui-ci puisse contenir un ou plusieurs liens avec le site CPDP support du débat.

**Expression et participation du public :** Beaucoup d'acteurs concernés par le débat se trouvent en fait dans l'aire métropolitaine lyonnaise. Pour que ceux-ci puissent s'exprimer plus aisément et à moindre coût, je suggère que des réunions soient, autant que besoin, organisées en région lyonnaise.

Par ailleurs, la spécificité de ce débat est qu'il concernera de nombreux usagers des transports qui ne sont pas territorialement ancrés dans le territoire du débat et dont le point de vue importe aussi. L'organisation de concertations de terrain (aires de service d'autoroute, réunions « embarquées » dans les trains) mériterait d'être étudiée.

Enfin, comme toujours en pareil cas, il restera souhaitable d'assurer un certain équilibre entre les territoire Drômois et Ardéchois ainsi qu'entre les territoires artificialisés et ceux qui restent plus naturels.

Le directeur régional de l'environnement



Serge ALEXIS

---

<sup>1</sup> Et qui a fait l'objet d'un document d'orientation cosigné par les présidents des trois régions concernées ainsi que par le préfet de bassin.